

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 12 janvier 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 12^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin (arrivée à 19 h 17), tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : monsieur Claude Cuillierier; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe; madame Josée Duquette, directrice, services des ressources éducatives; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice par intérim, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte et profite de l'occasion pour souhaiter à tous, une très bonne année 2016.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-01-074

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - A) Présentation du bilan – Mission des jeunes à Paris (M. Dominic Vézina)
 - B) Présentation du bilan - Vision Diversité (Mme Aida Kamar)
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2015-2016 – Recommandation du Comité d'évaluation (confidentiel)
 - B) Nomination de commissaires au comité de sélection du poste de directrice ou de directeur du Service des ressources humaines
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Entente avec Réseau réussite Montréal – Entente de financement sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, 2015-2016
 - 6.3. Ressources matérielles**
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - A) Protecteur de l'élève – Nomination (confidentiel)
 - B) Substitut du protecteur de l'élève – Nomination (confidentiel)
 - C) Éthique et déontologie des commissaires – Dénonciation d'intérêts – Rapport de la secrétaire générale
 - D) Éthique et déontologie des commissaires – Cadeaux et marques d'hospitalité – Rapport de la secrétaire générale
 - E) Modifications au Règlement de délégation de pouvoirs – Adoption aux fins de consultation
 - F) Modification à la Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction – Adoption aux fins de

consultation

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Acte d'établissement de l'école au Trésor-du-Boisé – Adoption
- B) Acte d'établissement de l'école des Marguerite – Adoption
- C) Acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest – Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 du Comité exécutif

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 21 novembre au 22 décembre 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

- A) Transport scolaire – Bilan de la rentrée scolaire 2015-2016

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC15/16-01-075

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 1^{er} décembre 2015 et le texte du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015, ont été remis aux commissaires le jeudi 7 janvier 2016;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 1^{er}
décembre 2015 et
du procès-verbal
de la séance
extraordinaire du
15 décembre
2015**

CC15/16-01-076

**Affaires découlant
du procès-verbal**

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 1^{er} décembre 2015 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Présentation du
bilan – Mission
des jeunes à Paris**

Monsieur Dominic Vézina présente 9 élèves engagés, qui ont participé aux différents projets au sein de la CSMB, dont certains élèves qui ont participé à la COY 11.

**Madame Varin
prend son siège**

ADVENANT 19 h 17, madame Caroline Varin prend son siège.

Les élèves ont fait les recommandations suivantes au Premier ministre du Québec et les font maintenant à la CSMB :

1. Des écoles responsables;
2. Des cours sur l'environnement;
3. Des enseignants qui reconnaissent ce que les élèves font pour l'environnement.

**Présentation du
bilan – Vision
diversité**

Madame Aïda Kamar présente le bilan des projets ayant eu lieu à la fin de la dernière année scolaire et au cours de l'automne 2015, dans le cadre du Vivre ensemble en français.

Huis clos

ADVENANT 19 h 52, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

CC15/16-01-077

Retour en séance
délibérante

CC15/16-01-078

Attentes
signifiées au
directeur général
pour l'année
scolaire 2015-
2016 –
Recommandation
du Comité
d'évaluation

CC15/16-01-079

Nomination de
commissaires au
comité de
sélection du poste
de directrice ou
de directeur du
Service des
ressources
humaines

CC15/16-01-080

ADVENANT 20 h 11, **SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Lettre de la présidente, Mme Diane Lamarche-Venne;
- B) Recommandation du comité – Attentes signifiées au directeur général pour 2015-2016;

ATTENDU que les membres du Comité d'évaluation du directeur général se sont rencontrés, le 15 décembre 2015, afin de formuler une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU le dépôt des attentes signifiées au directeur général et l'échange entre le directeur général et les membres du comité d'évaluation;

ATTENDU le rapport et la recommandation du Comité d'évaluation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les attentes signifiées au directeur général pour l'année 2015-2016 telles que déposées au rapport présenté au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Sommaire;

ATTENDU QUE le poste de direction du Service des ressources humaines est vacant suite à la démission de la titulaire du poste le 16 mai 2009;

ATTENDU QUE le poste a été sous différents intérimis depuis cette date;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de 2 commissaires ainsi que du directeur général pour siéger au comité de sélection;

ATTENDU d'obtenir la présence de madame Danielle Melanson aux entrevues de sélection.

ATTENDU de mandater la firme Melanson, Roy et associés Inc. pour effectuer les évaluations psychométriques nécessaires;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde,
il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants, pour siéger au
comité de sélection en vue de combler le poste :

- Madame Diane Lamarche-Venne;
- Madame Abi Koné;
- Madame Suzanne Marceau, substitut.

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur
l'application des politiques de recrutement, sélection et
engagement du personnel.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Entente avec
Réseau réussite
Montréal –
Entente de
financement sur
la persévérance
scolaire et la
valorisation de
l'éducation dans
la région de
Montréal, 2015-
2016**

CC15/16-01-081

Documents déposés :

- A) Projet d'entente de financement sur la persévérance scolaire
et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal,
2015-2016

Madame Diane Lamarche-Venne précise qu'il
s'agit du même montant que par les années passées.

ATTENDU qu'une entente spécifique, 2010-2013,
portant sur la persévérance scolaire et la valorisation de
l'éducation dans la région de Montréal a été signée, au printemps
2011, par la Commission scolaire Marguerite -Bourgeoys (CSMB)
au bénéfice de Réseau Réussite Montréal (RRM);

ATTENDU que l'entente prévoyait un versement, par la
CSMB à RRM, afin de réaliser ses objectifs de mobiliser ses
partenaires de l'île et de développer des actions permettant
d'accroître la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaire
des jeunes, d'un montant annuel de 100 000 \$ pendant trois (3)
ans, à compter de l'année 2013-2014 jusqu'à l'année 2015-2016,
sous réserve de la disponibilité des crédits;

ATTENDU que grâce au soutien de la CSMB, RRM a été
en mesure de mettre en œuvre ses plans d'action concertés dans
11 quartiers ciblés dont ceux de Pierrefonds, LaSalle, St-Laurent et
Lachine;

ATTENDU que RRM souhaite continuer à réaliser ses
objectifs de mobiliser les partenaires régionaux et développer des
actions permettant d'accroître la persévérance, la réussite et le
raccrochage scolaire des jeunes de la région de Montréal;

ATTENDU que l'entente pour 2015-2016 prévoit le
versement et par la CSMB à RRM d'un montant de 100 000 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer le projet d'*Entente de financement sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal, 2015-2016*.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Protecteur de
l'élève –
Nomination

CC15/16-01-082

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Curriculum vitae;
- C) Résolution du CCP;

ATTENDU QUE, selon les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, la CSMB doit désigner un protecteur de l'élève après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE, le comité de gouvernance et d'éthique a constitué, parmi ses membres, un comité de sélection, aux fins de recevoir les candidatures à ce poste et faire sa recommandation;

ATTENDU QUE, suite au concours visant à la sélection d'un candidat ou d'une candidate au poste de protecteur de l'élève, le comité de sélection a recommandé unanimement la candidature de madame Monique Théroix, au poste de « Protecteur de l'élève » à la CSMB;

ATTENDU QUE le comité central de parents de la CSMB a été consulté et recommande la candidature de Madame Théroix au poste de « Protecteur de l'élève »;

ATTENDU QU'en conséquence, les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent unanimement au Conseil des commissaires de désigner Madame Théroix comme « Protecteur de l'élève » de la CSMB, pour un mandat de 3 ans;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

De désigner madame Monique Théroix, à titre de « Protecteur de l'élève » de la CSMB, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 13 janvier 2016, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant au contrat à intervenir entre la CSMB et Madame Théroix.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Substitut du
Protecteur de
l'élève –
Nomination

CC15/16-01-083

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Curriculum vitae;
- C) Résolution du CCP;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC15/16-01-082, le Conseil des commissaires a nommé madame Monique Théroux, pour agir en qualité de Protecteur de l'élève à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU, par ailleurs, qu'il y a lieu de nommer un substitut au Protecteur de l'élève pour agir dans cette qualité au cas d'absence ou d'incapacité d'agir du protecteur désigné;

ATTENDU QU'à cet effet, le Comité de gouvernance et d'éthique a constitué un comité de sélection pour procéder aux entrevues de sélection tant à la fonction de Protecteur de l'élève qu'à celle de substitut;

ATTENDU QU'au terme de l'exercice, le comité de sélection a recommandé unanimement, pour la fonction de substitut au Protecteur de l'élève, la candidature de madame Dominique Paillé;

ATTENDU QUE le comité central de parents de la CSMB a été consulté et recommande la candidature de Madame Paillé au titre de substitut au Protecteur de l'élève;

ATTENDU QU'en conséquence, les membres du Comité de gouvernance et d'éthique recommandent unanimement au Conseil des commissaires de désigner Madame Paillé comme substitut au Protecteur de l'élève, pour un mandat de trois (3) ans;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De désigner pour une durée de trois (3) ans, à compter du 13 janvier 2016, madame Dominique Paillé, à titre de substitut au Protecteur de l'élève, afin d'agir en lieu et place du Protecteur de l'élève, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le tout conformément aux termes et conditions apparaissant au contrat à intervenir entre la CSMB et Madame Dominique Paillé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Éthique et
déontologie des
commissaires –
Dénonciation
d'intérêts –
Rapport de la
secrétaire
générale

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Éthique et
déontologie des
commissaires –
Cadeaux et
marques
d'hospitalité –
Rapport de la
secrétaire
générale

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Modifications au
Règlement de
délégation de
pouvoirs –
Adoption aux fins
de consultation**

CC15/16-01-084

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Tableau des modifications proposées au Règlement de délégation de pouvoirs

ATTENDU le Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007 et ses modifications;

ATTENDU la nécessité d'apporter certaines modifications à ce règlement à la suite des nouvelles obligations introduites par la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* émise par le Secrétariat du conseil du trésor et entrée en vigueur le 1^{er} août 2015;

ATTENDU que plusieurs des modifications nécessaires doivent être adoptées au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de la Directive;

ATTENDU QU'il s'avère également nécessaire d'apporter certains ajustements et modifications découlant des modifications à l'organigramme de la CSMB et à la répartition des dossiers;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Règlement ont été présentées au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Règlement ont été soumises au comité de gouvernance et d'éthique et au comité de vérification, finances et organisation scolaire du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de vérification, finances et organisation scolaire se sont prononcés favorablement sur les modifications proposées et, en conséquence, en recommandent conjointement l'adoption aux fins de consultation;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le tableau des modifications proposées au Règlement de délégation de pouvoirs déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De soumettre les modifications proposées à la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires et à l'Association des cadres d'établissement de l'Ouest de Montréal;

De fixer le retour de consultation au 22 janvier 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications à la
Politique
d'attribution des
contrats et de
gestion
contractuelle
pour les biens, les
services et les
travaux de
construction –
Adoption aux fins
de consultation**

CC15/16-01-085

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Proposition de modifications à la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*

ATTENDU la Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction adoptée le 23 septembre 2014 par la résolution CC14/15-09-044;

ATTENDU la nécessité d'apporter certaines modifications à cette Politique à la suite des nouvelles obligations introduites par la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* émise par le Secrétariat du conseil du trésor et entrée en vigueur le 1^{er} août 2015;

ATTENDU que plusieurs des modifications nécessaires doivent être adoptées au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de la Directive;

ATTENDU QUE les modifications proposées à la Politique ont été présentées au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE les modifications proposées à la Politique ont été soumises au comité de gouvernance et d'éthique et au comité de vérification, finances et organisation scolaire du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de vérification, finances et organisation scolaire se sont prononcés favorablement sur les modifications proposées et, en conséquence, en recommandent conjointement l'adoption aux fins de consultation;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, la proposition de modifications à la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction* déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

De soumettre les modifications proposées à la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires et à l'Association des cadres d'établissement de l'Ouest de Montréal;

De fixer le retour de consultation au 22 janvier 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école au
Trésor-du-Boisé –
Adoption**

CC15/16-01-086

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école au Trésor-du-Boisé
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolutions #CC14/15-06-165 et #CC15/16-10-045
- G) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a établi, par la résolution #CC14/15-06-165, un acte d'établissement pour la nouvelle école « *primaire Saint-Laurent Ouest* » située au 3925, rue Claude-Henri-Grignon à Saint-Laurent;

ATTENDU QU'un nouveau nom a été proposé en septembre 2015 par les membres du Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC15/16-10-045, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement de l'école au Trésor-du-Boisé;

ATTENDU QUE, selon la nouvelle répartition des objets de consultation adoptée en mai dernier par le Conseil des commissaires, la Commission scolaire devait consulter aussi le Comité régional de parents du regroupement concerné, soit le regroupement Nord;

ATTENDU QUE des avis favorables ont été reçus de la part du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Nord;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'acte d'établissement de l'école au Trésor-du-Boisé qui entrera en vigueur le 13 janvier 2016, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Acte
d'établissement
de l'école des
Marguerite –
Adoption

CC15/16-01-087

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école des Marguerite
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolutions #CC14/15-06-166 et #CC15/16-11-058
- G) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a établi, par la résolution #CC14/15-06-166, un acte d'établissement pour la nouvelle école primaire « *Île-des-Sœurs II* » située au 100, boulevard Île-des-Sœurs à Verdun;

ATTENDU QU'un nouveau nom a été proposé en octobre 2015 par les membres du Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC15/16-11-058, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Sud, l'acte d'établissement de l'école des Marguerite;

ATTENDU QUE des avis favorables ont été reçus de la part du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Sud;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'acte d'établissement de l'école des Marguerite qui entrera en vigueur le 13 janvier 2016, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Acte
d'établissement
de l'école Saint-
Clément-Ouest –
Adoption

CC15/16-01-088

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolutions #CC14/15-06-167 et #CC15/16-11-057
- G) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a établi, par la résolution #CC14/15-06-167, un acte d'établissement pour la nouvelle école primaire « *Saint-Clément Ouest* » située au 555, avenue Mitchell à Ville Mont-Royal;

ATTENDU QUE le nom choisi en juin dernier a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture, en spécifiant toutefois qu'un trait d'union doit être ajouté entre les mots « Clément et Ouest »;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'établissement de l'école ont choisi, en octobre 2015, de ne pas renommer la nouvelle école mais de conserver le nom qui avait été attribué par la Commission scolaire en juin dernier, en ajoutant toutefois un trait d'union entre les mots « Clément et Ouest »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC15/16-11-057, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Nord, l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest;

ATTENDU QUE des avis favorables ont été reçus de la part du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Nord;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément-Ouest qui entrera en vigueur le 13 janvier 2016, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Délégués au
CGTSIM

Monsieur Denis Brousseau présente les différents dossiers traités au CGTSIM à la séance du mois de décembre 2015.

Délégués à
l'ACELF

Madame Abi Koné présente les dossiers d'actualité pour l'ACELF.

Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 3
novembre 2015
du Comité
exécutif

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle à ses collègues qu'une formation sur l'éthique se tiendra le 19 janvier 2016. Elle les invite également à mettre leurs réflexions sur papier pour le mémoire qui devra être présenté en commission parlementaire dans le cadre de la consultation sur le Projet de Loi 86.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand fait une invitation aux commissaires pour le lancement du cadre de référence sur le Vivre ensemble en français, qui se tiendra le 28 janvier 2016 à 9 heures.

Dans le dossier de l'accueil des Syriens, il mentionne qu'à ce jour, une cinquantaine d'élèves ont été accueillis. On s'attend à ce qu'un plus grand nombre d'élèves arrivent dans les prochains jours. Tout le processus d'accueil, dont l'évaluation, se fait au Siège social.

Au sujet du Bureau des communications, monsieur Bertrand informe les commissaires qu'un poste de conseiller aux relations de presse sera ouvert dans les prochains jours.

Madame Barbara Blondeau demeurera au poste de coordonnatrice en intérim.

L'enjeu de communication est un enjeu majeur et nous sommes à évaluer l'ensemble du dossier des communications, notamment au niveau de la communication à l'interne.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période de
21 novembre au
18 décembre
2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 43, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale